

# GRILLE DE SELECTION DES RACES GEREEES par le CFCNSJ

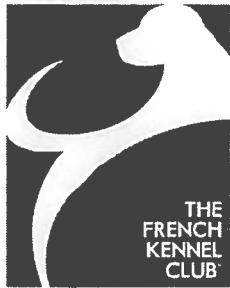
(publiée initialement dans le bulletin N° 118 du CFCNSJ de juin 2006)

TB	= Très Bon	SPE	= Spéciale de race
EXC	= Excellent	RE	= Régionale d'élevage
CI	= Classe Intermédiaire	NE	= Nationale d'élevage
CO	= Classe Ouverte	CHPT	= Championnat de France
CT	= Classe Travail		
CCH	= Classe Champion		

Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 2 décembre 2005 - Approuvée par le comité de la SCC le : 4 janvier 2006 - Applicable dès sa publication

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			<b>RECOMMANDE</b>	<b>ELITE B</b>	<b>ELITE A</b>
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en CI ou CO ou CT ou CCH dans une exposition + Dysplasie de la hanche: lecture A ou B	Sujet CONFIRME + 2 EX en CI ou CO ou CT ou CCH en SPE ou RE ou CHPTou NE sous 2 juges différents + Dysplasie de la hanche: lecture A ou B Pedigree complet	Sujet CONFIRME + 1 EXC classé en SPE ou RE en CI ou CO ou CT ou CCH + 1 EXC en NE où CHPT sous 2 juges différents en CI ou CO ou CT ou CCH + Test de caractère du club ou CSAU ou CANT ou Brevet chiens de traîneaux + Dysplasie de la hanche: lecture A ou B Pedigree complet	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 4 descendants cotés 3 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 3 points en 2 portées + Dysplasie de la hanche: lecture A ou B	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 4 descendants cotés 3 points avec 2 lices <b>Femelle</b> : 3 descendants cotés 3 points en 2 portées

**Attention** : En sus de des conditions ci-dessus, la SCC exige l'enregistrement des empreintes génétiques des animaux à coter de 2 à 4 dans sa base de données et, pour les candidats Elites A et B, la comptabilité de la filiation entre l'Elite et ses descendants. Se référer aux circulaires SCC Sec/CED/SM/11/2015/C du 29.10.15 et Sec\_CED\_SM\_01\_2012\_C du 23.03.12.



Aubervilliers, le 23 Mars 2012

A l'attention de Mmes. & MM.  
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race  
et membres du Conseil d'Administration de la SCC

Fédération nationale  
agrée par le Ministère  
de l'Agriculture  
Sec/CED/SM/01/2012/C

RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

Madame  
Monsieur le Président,

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de la Société Centrale Canine au cours de sa réunion du 21 Février 2012 a entériné les propositions de la Commission d'Elevage du 26 Janvier 2012 et notamment :

.....

**Prise en compte des descendants pour l'attribution du titre d'Elite.**

***Pour éviter des erreurs dans les descendants pris en compte pour l'attribution du titre d'Elite à un géniteur, il a été décidé que les descendants permettant à un géniteur d'obtenir le titre d'Elite devaient être génétiquement compatibles avec ce géniteur.***

***Cette règle est mise en place à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2012.***

**Réduction de la durée de respect préalable des conditions liées au titre « Elevage Sélectionné » :**

***Les remarques formulées par plusieurs éleveurs intéressés par l'obtention de ce titre conduisent à penser que demander à un postulant d'avoir rempli les conditions liées à ce titre pendant les 3 années qui précèdent la demande est excessif d'autant que ce qui est important c'est le respect de ces conditions au cours des 3 années de validité du titre.***

***Le Conseil d'Administration entérine la proposition de la Commission d'Elevage de ramener de 3 à 2 ans cette période de respect préalable.***

.....

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président

Christian EYMAR-DAUPHIN

Pour l'amélioration des races de chiens en France

155, avenue Jean-Jaurès  
93535 AUBERVILLIERS CEDEX - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20  
Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99

www.scc.asso.fr



# CENTRALE CANINE

Aubervilliers, le 29 Octobre 2015

**A l'attention de Mmes. & MM.**  
**Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race**  
**et membres du Conseil d'Administration de la SCC**

Sec/CED/SM/11/2015/C

Madame  
Monsieur le Président,

Pour permettre une meilleure visualisation des informations et de leur évolution dans le temps, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif concernant les homologations et les cotations :

	Aujourd'hui	1 er janvier 2016	EMPREINTES
Homologations	Lorsque l'homologation prévoit que le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base n'est pas requise. Le certificat d'identité génétique fourni doit être établi par un laboratoire répondant aux critères ISAG 2006 (rang 1 ou rang 2).	Pour toute homologation d'un titre de Champion, le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de l'homologation	Lorsque l'identification génétique est réalisée par la SCC, les empreintes sont automatiquement enregistrées dans notre base. Lorsque l'identification génétique est réalisée par un laboratoire extérieur, l'empreinte peut être utilisée si elle répond aux critères ISAG 2006, mais doit être enregistrée préalablement dans notre base.  Voir : <a href="http://www.scc.asso.fr">www.scc.asso.fr</a> rubrique ADN  Pour mémoire, cette commande est gratuite pour toutes les empreintes antérieures à avril 2014
Cotations jusqu'à 4	Lorsqu'une grille de sélection indique pour une cotation que le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation	A partir de la cotation 2, le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation.	
Cotations 5 et 6 Elites	les descendants comptant pour l'obtention d'une cotation élite doivent être génétiquement compatibles avec le géniteur, la présence des empreintes génétiques dans notre base est obligatoire pour la prise en compte de la cotation. <i>NB : Dans le cas particulier d'un chien étranger ou d'un chien décédé intervenant dans la cotation, contacter Laurence Leroux</i>	Sans changement	

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)



CENTRALE  
CANINE

La présence d'une empreinte dans notre base peut être vérifiée via l'espace club - onglet ADN - Consulter  
Rechercher le chien par son identifiant (puce ou tatouage) ou son numéro LOF  
2 messages possibles apparaissant en rouge en haut de la fiche  
**Information cotation : une empreinte ADN est enregistrée pour ce chien**  
OU  
**Information cotation : il n'existe pas d'empreinte ADN pour ce chien**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président  
**Christian EYMAR-DAUPHIN**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)